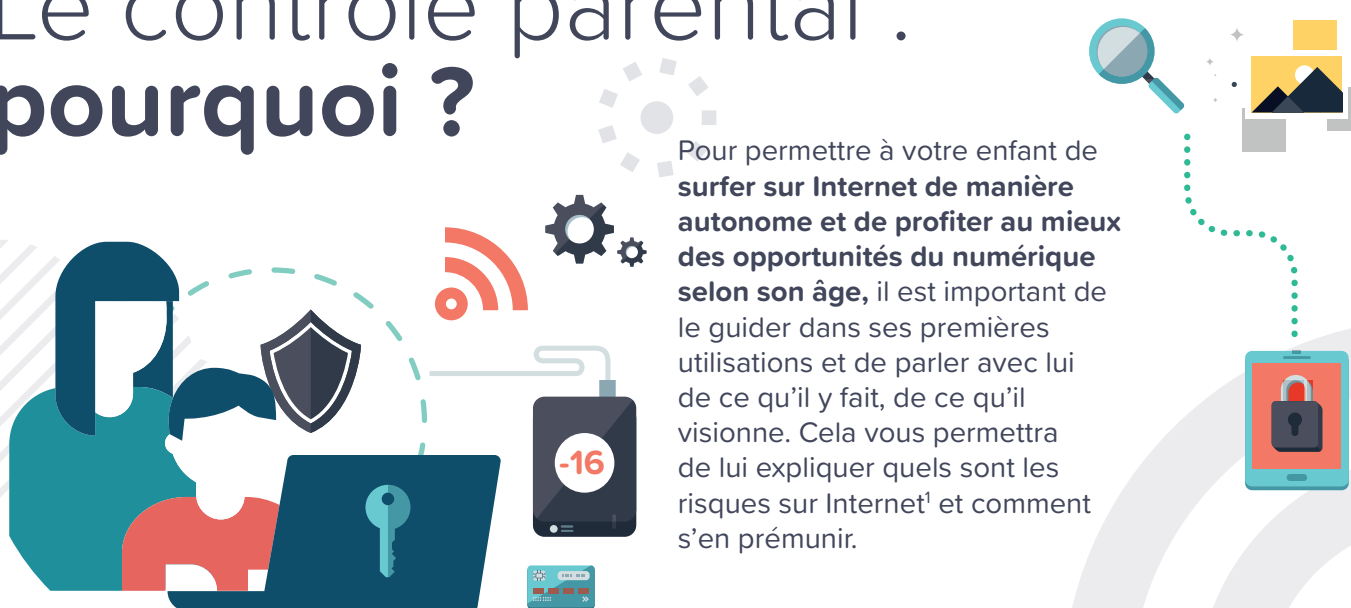


Tous les opérateurs télécoms français fournissent à leurs clients des outils de contrôle parental pour protéger leurs enfants des contenus choquants et leur permettre de naviguer sereinement sur Internet. D'autres acteurs de l'écosystème numérique (moteurs de recherche, plateformes de partage de vidéos ou fournisseurs de systèmes d'exploitation pour ordinateur ou smartphone) permettent également l'activation de filtres parentaux.

Le contrôle parental : pourquoi ?



Pour permettre à votre enfant de surfer sur Internet de manière autonome et de profiter au mieux des opportunités du numérique selon son âge, il est important de le guider dans ses premières utilisations et de parler avec lui de ce qu'il y fait, de ce qu'il visionne. Cela vous permettra de lui expliquer quels sont les risques sur Internet¹ et comment s'en prémunir.



Il convient également de le protéger de certains contenus susceptibles de le choquer.

Sans remplacer la surveillance et l'éducation, le contrôle parental peut aider votre enfant à surfer tranquillement, en bloquant des publicités, images, textes ou vidéos aux contenus choquants ou inadaptés à son âge. Dans certains cas, il permet même de définir des horaires, jours autorisés, durée, en fonction de l'âge de l'utilisateur.



N'hésitez pas à installer un contrôle parental sur chacun des écrans que votre enfant utilise.

Les opérateurs membres de la Fédération Française des Télécoms proposent des offres de contrôle parental. Ces offres peuvent être complétées par les solutions proposées par les autres acteurs du numérique, comme par exemple le contrôle parental des magasins d'applications présents sur les smartphones et tablettes.



1) - La Fédération Française des Télécoms a publié un guide à destination des parents « Internet - Comment accompagner & protéger votre enfant » accessible à ce lien : <https://bit.ly/2HXSHqd>

Le contrôle parental : comment ?

Afin de s'adapter aux évolutions des usages, le contrôle parental a subi plusieurs mutations ces dernières années.

Traditionnellement prévu pour une utilisation sur un ordinateur, il est à présent également disponible sur les smartphones, et, pour les opérateurs proposant une offre fixe, sur la télévision familiale.



Sur l'ordinateur familial :

Toutes les offres de contrôle parental gratuites des opérateurs prévoient *a minima* le blocage des sites à contenus choquants, avec possibilité pour les parents d'ajouter les sites qu'ils souhaitent à la liste de blocages. Selon les cas, le contrôle parental peut également permettre de paramétrer des profils d'âge ou des plages horaires de connexion.



Sur les smartphones et tablettes utilisés par vos enfants :

Les opérateurs proposent également des applications de contrôle parental qui peuvent être installées sur le smartphone de votre enfant, et que vous contrôlez à distance. Ainsi, vous pouvez définir les temps de connexion, mais également filtrer certains contenus et applications qui ne seraient pas adaptés à son âge.



Sur le téléviseur :


Les opérateurs fournissant une box pour le téléviseur, proposent également un système de contrôle parental paramétrable sur la télévision qui permet de bloquer les contenus interdits aux moins de 18 ans. Là aussi, certains services permettent de définir des jours ou des tranches horaires autorisées, ou de définir plus finement le blocage des contenus en fonction de tranches d'âge.



Chaque opérateur mettant à disposition des solutions de contrôle parental, prévoit sur son site Internet des tutoriels pour vous aider à les installer et les paramétrer au plus près de vos besoins. Voici les liens permettant de télécharger et de configurer ces solutions :

 <https://bit.ly/2HNistU>

 <https://bit.ly/2FAhGx4>

 <http://bit.ly/2SydtQX>

 <https://oran.ge/2CHOmng>
<https://bit.ly/2TL2mTa>

 <https://bit.ly/2TNG5V6>